

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Absents : 8
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 4
Votants : 24
- dont « pour » : 24
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize mai deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, Mme OCELLI Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et M. FERRON Jean *suppléé par Mme DONNEAUD Chantal*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/88

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION ADRETS.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2017/224 du 28 septembre 2017 qui approuve le transfert de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service public y afférentes » au 1^{er} Janvier 2018 à la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon au titre de ses compétences optionnelles ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-355-020 du 21 décembre 2017 portant approbation de l'exercice de ladite compétence par la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon au titre de ses compétences optionnelles ;

CONSIDERANT la nécessité pour les territoires ruraux de montagne de porter de nouveaux enjeux stratégiques en termes d'accueil de population, d'adaptation aux effets du changement climatique, d'intégration des enjeux du numérique et d'évolution des services publics ;

CONSIDERANT que l'association ADRETS contribue au développement des services et de leur accessibilité dans les territoires ruraux et les territoires de montagne ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la communauté de communes, de bénéficier de l'expertise de cette association, de sa mise en réseau et de son conseil en développement des services ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 10 mai 2022 ;

Sur proposition d'Elisabeth JACQUES, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association ADRETS (Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services).
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document afférent à cette adhésion.
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022 et aux budgets suivants.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean François Leca 13002 Marseille à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

